



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE
DES BUDGETS PRIMITIFS 2023
COMMUNE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023, en fonctionnement et en investissement.

Les budgets 2023 ont été votés le 30 mars 2023 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

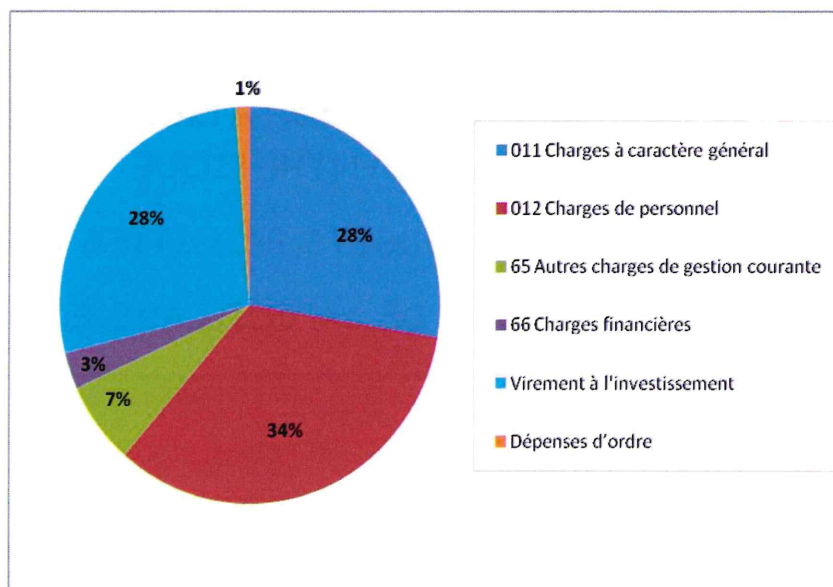
Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 667 108,03 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2023
011 Charges à caractère général	184 219,03
012 Charges de personnel	225 150,00
65 Autres charges de gestion courante	44 850,00
66 Charges financières	20 100,00
023 Virement à l'investissement	185 000,00
042 Dotation aux amortissements	7 789,00
RF TOTAL	667 108,03

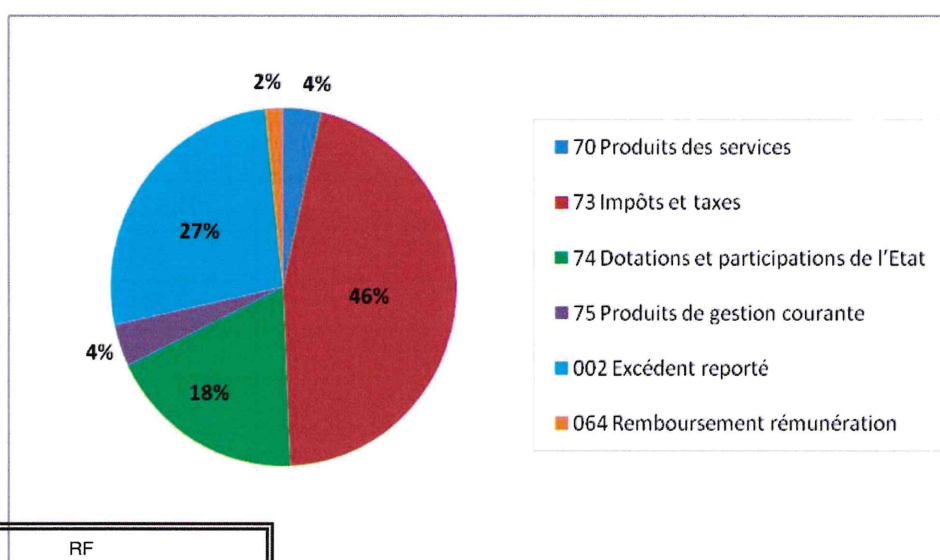
RF Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2023 015-211500905-20230331-DE_2023_024-BF



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie,...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2023
002 Excédent reporté	178 430,03
70 Produits des services	23 800,00
73 Impôts et taxes	305 260,00
74 Dotations et participations de l'Etat	123 118,00
75 Produits de gestion courante	25 500,00
64 Remboursements rémunérations	11 000,00
TOTAL	667 108,03



RF
Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
015-211500905-20230331-DE_2023_024-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT

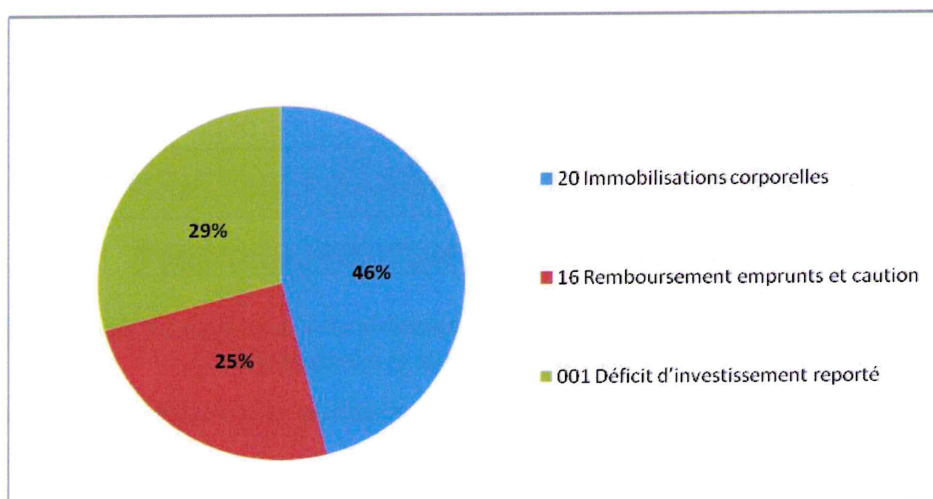
Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 341 635,10 €.

Dépenses

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Acquisitions : enceinte école, mobilier scolaire, groupe, radar, rotofil 9 500,00 €
- Aribus 6 000,00 €

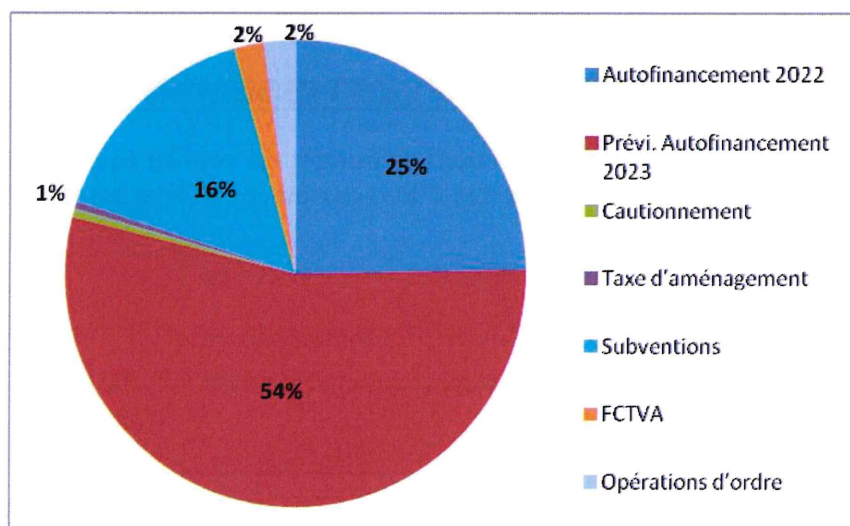
Chapitre	BP 2023
20 Immobilisations corporelles	157 207,00
16 Remboursement emprunts et caution	84 650,00
001 Déficit d'investissement reporté	99 778,10
TOTAL	341 635,10



Recettes

Chapitre	BP 2023
Autofinancement 2022	84 487,10
FCTVA	7 000,00
Taxe d'aménagement	1 800,00
Subventions	53 559,00
Cautionnement	2 000,00
Prévision autofinancement 2023	185 000,00
Opérations d'ordre	7 789,00
TOTAL	341 635,10

Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2023 015-211500905-20230331-DE_2023_024-BF



Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 44,82 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 94,70 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 10,70 %

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 172 476,59 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2023
011 Charges à caractère général	48 948,59
012 Charges de personnel	8 230,00
65 Autres charges de gestion courante	100,00
66 Charges financières	6 560,00
68 Dotation provisoire impayés	100,00
022 Dépenses imprévues	4 000,00
023 Virement à l'investissement	51 478,00
042 Dépenses d'ordre	53 060,00
TOTAL	172 476,59

RF
Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
015-211500905-20230331-DE_2023_024-BF

Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2023
002 Excédent reporté	28 548,59
70 Produits des services	108 500,00
75 Produits de gestion courante	450,00
042 Opérations d'ordre	34 978,00
TOTAL	172 476,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 381 795,65 €.

Dépenses

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Travaux réseau eau : 223 091,00 €
(renouvellement de la conduite à Sylveterre et création d'une grille avaloir au captage Delcher)
- Travaux assainissement 55 000,00 €
(étude diagnostic de l'assainissement collectif)

Chapitre	BP 2023
Déficit reporté	23 166,65
20 Immobilisations corporelles	278 091,00
16 Remboursement emprunts et caution	45 560,00
Dépenses d'ordre	34 978,00
TOTAL	381 795,65

Recettes

Chapitre	BP 2023
Autofinancement 2022	31 257,65
FCTVA	19 000,00
Subventions	159 000,00
Opérations d'ordre	53 060,00
Prévision autofinancement 2023	51 478,00
Emprunt	68 000,00
TOTAL	381 795,65

RF Préfecture du CANTON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2023 015-211500905-20230331-DE_2023_024-BF

BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le budget du CCAS, voté en équilibre, s'élève à 2 406,73 €.

BUDGET REGROUPEMENT COMMERCIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des charges de gestion courante et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits de gestion courante (loyers) et de l'excédent reporté.

Le budget, voté en équilibre, s'élève à 15 575,13 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 26 028,12€.

Dépenses

Chapitre	BP 2023
001 Déficit d'investissement reporté	12 878,12
16 Remboursement emprunts	13 150,00
TOTAL	26 028,12

Recettes

Chapitre	BP 2023
Réalisation autofinancement 2022	12 878,12
Virement de la section de fonctionnement	13 150,00
TOTAL	26 028,12

BUDGET LOTISSEMENT

Comme pour les autres budgets, le budget est voté en équilibre.

Le montant des dépenses et des recettes, en section de fonctionnement, s'élève à 216 739,61 € (y compris les opérations d'ordres).

RF Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2023 015-211500905-20230331-DE_2023_024-BF



Le Maire, Jean-Louis FRESQUET